

Banques—Loi

années 60 et de vouloir les résoudre plutôt que de scruter le fond de l'horizon.

A mon avis, dire que notre système bancaire est compétitif, c'est s'illusionner mais c'est là un des grands mythes en matière d'organisation de notre époque. Le fait est que notre système bancaire est extrêmement monopolisé et qu'un petit nombre d'établissements bancaires énormes et puissants dominent le marché. Nous nous imaginons que d'une certaine façon notre système bancaire est une sorte de grand bazar où règne une égalité relative entre emprunteurs et prêteurs. C'est l'une des plus grandes illusions de notre époque. C'est parce que nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une illusion que les amendements que nous avons présentés visent d'une part à reconnaître que la participation directe du public est nécessaire et qu'il faut réglementer ce qui est devenu un secteur très concentré; nos amendements d'autre part visent à assurer la concurrence chaque fois que c'est possible. J'emploie le mot concurrence dans le sens d'assurer la protection des industries, des particuliers et des établissements concurrentiels qui n'ont pas sur le marché le pouvoir des banques, et aussi la protection des consommateurs, des petits hommes d'affaires et des cultivateurs qui, dans leur transactions avec les banques, ne traitent pas d'égaux à égaux. Voilà dans un sens le point de vue philosophique d'après lequel nous envisageons la question de la loi sur les banques.

M. MacIntosh est président de l'Association des Banquiers canadiens et l'ancien vice-président de la Banque de Nouvelle-Écosse. C'est un porte-parole très capable de la communauté bancaire et il s'exprime avec beaucoup d'aisance. Il a participé à un programme de revendications méthodiques au sujet de la loi sur les banques. Il a dit que, d'une certaine façon, le comité des finances de la Chambre des communes n'a fait que répondre aux arguments présentés avec force, que nous n'avons pas écouté ceux des banques et qu'il doit maintenant s'adresser au Sénat afin d'obtenir l'audience que les banques méritent à son avis. Tout ce que l'on peut dire à des gens comme M. MacIntosh, c'est que le groupe de pression le plus important, le plus tenace, le plus bruyant, le plus agressif, le plus omniprésent et le plus persuasif au Canada, c'est bien celui de l'Association des banquiers canadiens.

Le jour où il a pris sa retraite, le président McLaughlin a déclaré fièrement, au cours d'une entrevue, qu'il n'avait qu'à décrocher le téléphone s'il voulait avoir un député en son pouvoir; qu'il n'avait qu'à consulter la liste pour avoir accès aux renseignements et qu'il n'avait qu'un signe à faire pour connaître le banquier de n'importe quel député, son gérant de banque local, le nom de sa succursale bancaire et la marche de ses affaires. Ce sont là les vierges sans défense qui viennent nous dire par exemple que la Fédération de l'Association des marchands d'automobiles a injustement profité du comité des finances de la Chambre des communes, que l'Association des éleveurs de bovins a en quelque sorte forcé les 21 membres du comité des finances à accepter ses amendements, que les traiteurs de données ont réussi à imposer leurs vues au comité des finances et que la puissance de ces démarcheurs a obligé l'Association des banquiers canadiens à battre en retraite. A qui M. MacIntosh veut-il faire croire cela? Aucune sollicitation n'ont été plus persistantes, aucun groupe n'a été aussi assidu à chaque réunion du comité des finances et aucun groupe ne s'est montré plus persistant au téléphone que l'Association des banquiers canadiens. Comme le ministre des Finan-

ces (M. MacEachen) l'a déclaré le printemps dernier, l'Association était si désespérée le printemps dernier qu'elle m'a même invité à déjeuner pour discuter de la loi sur les banques.

Mon travail m'oblige à faire bien des choses . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Manger entre autres.

M. Rae: Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) signale que manger est l'une d'elles. Ne nous faisons pas d'illusions. Il ne s'agit malheureusement pas là d'une loi sur les banques qui soit contraire à leurs intérêts. Cette loi sur les banques n'est rien de plus que la formule la plus douce que l'on puisse trouver pour dire aux banques qu'on ne peut leur accorder absolument tout ce qu'elles demandent; qu'on doit imposer certaines limites à la puissance commerciale que l'on peut leur permettre. Les limites imposées sont très importantes à notre avis, mais pas autant que nous aurions aimé qu'elles le soient. Il n'en reste pas moins, qu'elles sont nécessaires.

Dans le cas des marchands d'automobiles, comme les autres participants l'ont déjà mentionné, pourquoi devrions-nous permettre aux banques de louer des autos? Pour quelle raison devrait-on considérer cela comme une opération bancaire? J'ai également une opinion très arrêtée, tout comme d'autres députés de mon parti, au sujet d'un secteur très prospère, qui se développe rapidement—on se demande à quel point il le sera dans dix ans—et qui prend de plus en plus d'importance, le secteur du traitement des données et de l'industrie de l'informatique appliquée aux listes de paye, à la comptabilité et à un certain nombre de services financiers offerts aux entreprises. Nous pensons que l'on devrait réglementer les banques très minutieusement et très strictement dans ce domaine.

M. MacIntosh dit que c'est un des secteurs les plus importants et il insiste sur le fait qu'on va permettre aux banques de rester dans ce secteur. Nous ne sommes pas très satisfaits des règlements qui ont été présentés par le ministère des Finances parce qu'ils accordent des pouvoirs trop étendus aux banques et qu'ils ne protègent pas suffisamment une industrie canadienne qui est en pleine expansion. Les banques répliquent invariablement qu'elles peuvent offrir le meilleur service et le système le plus concurrentiel et qu'en favorisant les coopératives de crédit et les caisses populaires, les concessionnaires automobiles ou les entreprises de traitement de données, nous arrivons seulement à subventionner l'inefficacité. Voilà leur argument. Elles prétendent que c'est en offrant le service le plus efficace et le moins cher que l'on servira les intérêts du public en général. Voilà ce que monsieur MacIntosh a déclaré devant le comité. Je voudrais faire consigner notre opinion au compte rendu. J'ai dit que l'on ne peut pas prétendre servir l'intérêt public en permettant à une, deux ou trois institutions financières extrêmement puissantes d'offrir un seul genre de service financier et économique au consommateur. A brève échéance, le service peut être moins coûteux, mais il faut toujours se demander si l'on sert réellement l'intérêt public en éliminant des secteurs entiers de notre économie, en permettant la reprise de toutes les petites institutions financières et en rendant les petits commerces totalement impuissants sur le marché, dans le secteur de l'automobile et dans le domaine du traitement des données. Ne sert-on pas davantage les intérêts du public en permettant à différentes institutions d'offrir des renseignements et des services au consommateur et ne devrions-nous pas nous efforcer, par le biais de la loi sur les